



*DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS*  
**COMMUNE DE THEROUANNE**

MAIRIE  
 5 place de l'Eglise  
 62129 THEROUANNE

**Compte-rendu de la réunion du Conseil  
 Municipal du 10 Avril 2018**

-----  
 Tél. 03.21.95.51.87  
 Fax. 03.21.95.19.81

therouanne.mairie@wanadoo.fr

L'an deux-mille dix-huit, le 10 Avril à 19h, le Conseil Municipal de Théroouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain CHEVALIER en suite de convocation en date du 03 Avril. Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de : M. PETTE Laurent, Mme LESERNE Aurélie, absents excusés ayant donné procuration. M. ROPITAL Michel, absent.

Mme Ginette VARLET est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu du précédent conseil municipal n'appelle pas d'observations. Le conseil passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

1) Délibérations

1) Vote du Budget Primitif. Vote des Taux d'imposition.

Le conseil étudie les propositions budgétaires.

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 199 999, 51 €	776 846 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté (002)		423 153, 51 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 999, 51 €</b>	<b>1 199 995, 51 €</b>

INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	481 790 €	684 583, 21 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	99 521, 06 €	3 567, 78 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement (001)		60 896, 80 €
<b>TOTAL</b>	<b>581 311, 06 €</b>	<b>749 047, 79 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2018</b>	<b>1 781 310, 57 €</b>	<b>1 949 047, 30 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif de la commune.

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des 3 taxes à leur niveau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 à :
- Taxe d'habitation : 17, 67%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21, 64%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37, 96%

## 2) Création d'un emploi « Service Civique »

Monsieur le Maire propose d'accueillir un nouveau volontaire pour effectuer un service civique au sein de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018 pour une durée de 6 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le volontaire sera mis à disposition par l'Association Action Educative du Pas-de-Calais pour assurer les missions suivantes :

- Accompagner les jeunes dans la découverte d'aliments variés
- Sensibiliser les enfants et les bénévoles associatifs sur le respect des locaux
- Accompagner sur l'organisation des temps d'animations
- Aide à l'entretien du restaurant scolaire et à la Maison des Associations.

L'AAE percevra une aide de l'Etat au titre de son agrément pour subvenir aux frais de transport et de repas du vacataire au cours de sa mission. Elle devra reverser cette somme à la commune après déduction de 50 € pour le service complet proposé dans le cadre de cette intermédiaire.

La commune aura l'obligation de verser l'intégralité de l'aide au vacataire soit 107, 58 € par mois (sous réserve d'une revalorisation selon les dispositions légales).

Le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à établir la convention de mise à disposition avec l'AAE
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2018.

## 3) Fêtes et Cérémonies

Le 8 mai : Cérémonie patriotique au Monument aux Morts nouvellement installé Place de l'Eglise

Le 14 Juillet : Nous accueillerons cette année une délégation belge de Terwagne. Les manifestations patriotiques auront lieu au carré des Belges puis au Monument aux Morts. Elles se poursuivront par une cérémonie au cours de laquelle M. Daniel VASSEUR sera mis à l'honneur pour son départ à la retraite.

Un cadeau lui sera offert ainsi qu'à la délégation de Terwagne.

Un pique-nique républicain sera organisé comme d'habitude à la Salle des Fêtes vers 13h.

Les personnes souhaitant accueillir des amis belges sont invitées à se faire connaître en Mairie.

## II) Informations diverses

### 1) Projet de résidence Logis 62

Dès que la construction du Regroupement Pédagogique Concentré sera réalisée, LOGIS 62 va commencer son projet de résidence qui comprendra 3 logements T4 en bordure de la Grand'Rue et 9 logements T3 de plain pied qui seront construits côté terrain de sports.

La commune conserverait l'ancien bâtiment de la médiathèque (qui sera mis en vente) et les deux classes rénovées qui accueilleront la nouvelle médiathèque. Les parkings resteront publics et des espaces verts seront aménagés.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet présenté par LOGIS 62.

LOGIS 62 étudiera avec l'EPF la reprise du terrain DELRUE.

2) Bilan de l'enquête d'utilité publique du PLU

La commune a adressé à l'Agent Enquêteur un courrier où elle demande que les terrains initialement classés urbanisables dans le Plan d'Occupation des Sols demeurent urbanisables dans le futur PLU. L'assemblée des Maires de la CAPSO sera consultée en Juin. Le PLU pourrait entrer en vigueur d'ici quelques mois.

Monsieur le Maire présente également le projet « Carrefour » présenté à la DDTM.

3) Le point sur le dossier du RPC

Monsieur le Maire de Saint-Augustin est entré en contact avec le notaire chargé de la succession des propriétaires du terrain concerné.

Création d'un SIVU pour gérer le futur RPC

Un projet de statuts sera préparé et présenté à l'ensemble des élus des communes de Théroouanne et Saint-Augustin au cours d'une réunion qui aura lieu le 3 mai 2018 à la Salle des Fêtes de Théroouanne.

Informations diverses

- La société de pêche de Théroouanne demande l'autorisation de mettre un enclos d'une cinquantaine de m<sup>2</sup> en haut du Marais. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- Une réunion de la Commission des travaux aura lieu courant Mai pour prévoir d'importants travaux de voirie.
- La CAPSO va prévoir une distribution de poubelles dans la commune.
- Le poteau « interdit au 3,5T » Rue de Clarques a été accroché. Il s'agit d'un panneau installé par le Département qui sera informé.
- Des élus signalent que le stop du carrefour Chaussée Brunehaut / Rue d'Aire n'est pas toujours respecté et est même dangereux par temps de pluie. Le Département devrait revoir le marquage au sol ou installer une signalisation supplémentaire.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de parents d'élèves lui faisant part de stationnements réguliers et dangereux devant les Etablissements DELBECQUE qui empêchent le passage de piétons et des poussettes.  
Monsieur le Maire regrette que le courrier ne soit pas signé et explique qu'il est allé demander aux Etablissements DELBECQUE de veiller à laisser le passage des piétons en toute sécurité
- Le Conseil Municipal décide de commander une rampe d'éclairage Bleu Blanc Rouge pour éclairer le Monument aux Morts.
- Il sera étudié avec les Ambulances TETU la possibilité de réaliser un parking dans le fond de cette propriété.

### Travaux à prévoir

- La pelouse autour du Monument aux Morts sera tondue régulièrement
- Réparer le trottoir en face du 5 Rue d'Aire
- Réparer les puisards en face : 14 Rue de Clarques, 10-12 Rue de Boulogne, 1 Rue de St Pol
- Déboucher le drain en face de la friterie
- Interdire le stationnement des fourgons devant le Monument aux Morts pour respecter la visibilité.
- Peindre les bordures en jaune pour interdire le stationnement près du virage Rue de Clarques ainsi qu'à plusieurs autres endroits de la commune.
- Prévoir des travaux de rejointoiement du logement de la Poste en 2019 (chantier école)
- Se renseigner auprès du département pour l'aménagement des trottoirs de la chaussée Rue d'Aire.

La séance est levée à 22h15.